



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
11 août 2006  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 10 août 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2006 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de ce rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

*(Signé)* Kofi A. **Annan**



## Annexe

### **Rapport mensuel sur les opérations de la force de paix au Kosovo adressé à l'Organisation des Nations Unies**

1. Le présent rapport couvre la période allant du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2006.
2. Au 29 juin 2006, l'effectif total déployé sur le terrain s'établissait à 16 189 militaires, dont 2 631 originaires de pays non membres de l'OTAN.
3. Il n'y a eu aucun changement en ce qui concerne l'état des contributions des pays partenaires non membres de l'OTAN.

#### **Sécurité**

4. Au Kosovo, bien que tendue, la situation générale sur le plan de la sécurité demeure calme. Pendant la période, les principaux sujets de préoccupation ont été les négociations à propos du statut, les allégations d'incidents interethniques et le renforcement de la présence de la Force de paix au Kosovo (KFOR) dans le nord du Kosovo. Bien que les minorités connaissent de vrais problèmes de sécurité, il s'avère qu'un grand nombre des allégations de violences à caractère ethnique sont motivées par des considérations politiques et concernent en réalité des violences d'une autre nature qui sont indûment qualifiées d'« ethniques ». Les Serbes du Kosovo et de Belgrade peuvent être tentés d'exagérer l'importance des violences et de qualifier d'« ethniques » des incidents qui, pour beaucoup, sont de nature criminelle ou restent non résolus. Les provocations de la part des Albanais du Kosovo ne doivent pas non plus être exclues. En raison des tensions accrues dans le nord du Kosovo, la Force internationale de sécurité dirigée par l'OTAN au Kosovo a décidé de rouvrir le camp Nothing Hill, lequel est devenu opérationnel le 13 juin 2006.
5. Durant le mois de juin, aucun incident interethnique d'importance n'a été signalé.
6. Aucun incident majeur contre la KFOR n'a été enregistré.
7. Il a été signalé au total au cours du mois passé 486 incidents relatifs à des munitions non explosées, à la possession illégale d'armes, à la découverte de caches d'armes et de munitions, aux drogues, au trafic d'êtres humains et à la contrefaçon de monnaie, contre 350 le mois précédent. La grande majorité des incidents concernait des saisies d'armes.
8. La KFOR poursuit ses opérations visant à prévenir la violence ethnique et à protéger les sites appartenant au patrimoine et elle demeure vigilante pour dissuader les menaces éventuelles dirigées contre les organisations internationales et les bases militaires. La Force continue d'améliorer sa capacité d'intervention antiémeute afin d'être mieux préparée à faire face à une éventuelle recrudescence de la violence.

#### **Respect de l'Accord technique militaire par les forces armées de Serbie-et-Monténégro et la police spéciale du Ministère des affaires intérieures**

9. Il n'y a rien à signaler à ce sujet.

### **Corps de protection du Kosovo (CPK)**

10. Dix-neuf cas graves de non-respect des directives ont été examinés et des sanctions disciplinaires ont été prises en application du règlement disciplinaire. Sept autres cas de non-respect restent à traiter.

11. Le Service d'inspection du Corps de protection du Kosovo veille au respect des directives en assurant la supervision quotidienne du Corps au moyen d'appels et d'inspections à l'improviste. La KFOR s'est déclarée préoccupée par le manque de progrès de l'application du règlement disciplinaire du Corps de protection du Kosovo. Depuis lors, le CPK, avec le soutien de la KFOR et de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), s'est montré déterminé à obtenir les progrès attendus. À la réunion du 26 juin du Groupe directeur du CPK, la KFOR a rendu compte d'importants progrès. Par ailleurs, celle-ci apporte une aide à la formation de « webmestres » et de responsables de l'information au siège du CPK. Dans une lettre en date du 27 juin, il était demandé au commandant du CPK de créer un poste de responsable des pratiques optimales, dont le titulaire aurait notamment pour responsabilité de coordonner un processus d'évaluation structuré et des procédures basées sur les enseignements tirés de l'expérience du CPK. Il s'agit d'un élément très important pour le perfectionnement continu du CPK; il y a longtemps que, dans le cadre du processus d'évaluation de la norme n° 8, on attend de la KFOR qu'elle établisse des processus d'évaluation pour le CPK, qu'elle les structure et les rende systématiques.

12. Le CPK a animé 19 stages, auxquels ont assisté 284 personnes.

13. Pendant le mois de juin, 15 cérémonies autorisées ont eu lieu, en présence de 1 226 membres du CPK et d'environ 3 500 civils.

### **Conclusion**

14. Au Kosovo, la situation est calme dans l'ensemble mais les incertitudes politiques qui entourent les négociations relatives au statut pourraient à brève échéance faire naître des tensions, en particulier lorsque les discussions de haut niveau entre Belgrade et Priština qui doivent avoir lieu cet été auront commencé. Les résultats, sur certains points essentiels, des négociations relatives au statut pourraient compromettre la stabilité. Comme on s'y attendait, on a observé une augmentation de la propagande politique. Le niveau de menace contre la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et d'autres installations de la communauté internationale demeure moyen; le niveau de menace contre la KFOR est faible.